

OLEICULTURE

Bulletin d'information technique n° 8



Jeudi 20 septembre 2012

Suite aux observations réalisées dans les vergers de référence par le réseau régional de surveillance de l'olivier*, un Bulletin de Santé du Végétal - Région Corse est publié par la Chambre Régionale d'Agriculture. Ce BSV rend état de la présence des maladies et ravageurs de l'olivier et de leur impact sur la culture.

En fonction de ces constats, un bulletin de préconisations vient en complément afin de diffuser les bonnes pratiques quant à l'utilisation de produits phytosanitaires : matières actives homologuées, doses d'utilisation, périodes optimales d'application, etc.






Aide aux traitements d'après les données de Météo-France Corse

Le tableau ci-dessous aide à la planification des traitements phytosanitaires en fonction des conditions météorologiques prévues sur la commune la plus proche de la parcelle traitée.

Les paramètres pris en compte sont : le vent (au seuil de 3 sur l'échelle de Beaufort soit 19 km/h selon l'arrêté du 12/09/06 relatif à la mise sur le marché et à l'utilisation des produits visés à l'article L. 253-1 du code rural), l'humidité (optimale à partir de 60%), la température* (comprise entre > 5°C et 25 °C) et les précipitations (peu ou pas de précipitations).

D'après les prévisions ci-dessous :

Du 20 au 22 septembre le temps est sec, peu venteux (entre 5 et 10 Km/h) et les températures sont généralement inférieures à 25°C.

Vitesse approximative du vent au niveau de la rampe	Echelle Beaufort (à 10m de haut)	Description	Signes visibles	Pulvérisation
Moins de 2km/h	Force 0	Calme	 Fumée montant à la verticale	Traitement possible (attention au traitement par temps chaud)
2 à 3.5 km/h	Force 1	Très légère brise	 Fumée s'inclinant selon la direction de l'air	Traitement possible
3.5 à 6.5 km/h	Force 2	Légère brise	 Bruissement des feuilles. Sensation de souffle sur le visage	Traitement possible
6.5 à 10 km/h	Force 3	Brise	 Feuilles et pétioles constamment en mouvement	Conditions limites (éviter de pulvériser des herbicides en présence de cultures sensibles)
10 à 15 km/h	Force 4	Vent modéré	 Petites branches en mouvement. Envol de papiers et de poussières	Traitement déconseillé

	Jeudi 20 septembre	Vendredi 21 septembre	Samedi 22 septembre
BASTIA	T°C < 25°C toute la journée, vent à 5 Km/h puis à 10 Km/h à partir de 8h	T°C < 25°C toute la journée, vent à 5 Km/h le matin et en fin d'après midi	T°C < 25°C toute la journée, vent à 5 Km/h
CALVI	Toute la journée : T°C ≤ 25°C, vent à 10 Km/h		T°C < 25°C sauf en milieu de journée, vent à 10 Km/h
CORTE	T°C < 25°C, vent à 10 Km/h de 11h à 17h sinon à 5 Km/h		T°C < 25°C le matin et en fin d'après midi, vent à 10 Km/h puis à 5 Km/h à partir de 14h
OLETTA	T°C < 25°C toute la journée, vent à 5 Km/h le matin puis à 10 Km/h	Toute la journée : T°C < 25°C, vent à 10 Km/h	T°C ≤ 25°C, vent à 5 Km/h le matin jusqu'à 8h puis à 10 Km/h jusqu'en fin de journée où il faiblit à nouveau
PIETRALBA	Toute la journée : T°C < 25°C, vent à 10 Km/h	T°C < 25°C toute la journée, vent à 5 Km/h sauf en milieu de journée	T°C < 25°C toute la journée, vent à 10 Km/h faiblissant à 5 Km/h le matin tôt et en fin de journée
SAN GIULIANO		T°C < 25°C toute la journée et vent à 10 Km/h sauf à 20 Km/h en milieu de journée	T°C < 25°C toute la journée, vent à 10 Km/h faiblissant à 5 Km/h en fin de journée

* Structures partenaires dans la réalisation des observations nécessaires à l'élaboration du Bulletin de Santé du Végétal de Corse - Oléiculture : AREFLEC, Fredon Corse, Civam bio Corse, CDA 2A, CDA 2B.

MOUCHE DE L'OLIVE – *BACTROCERA OLEAE*

D'après le BSV Arboriculture n°23, la mouche de l'olive est actuellement observée dans toutes les zones d'altitude. Sa faible présence est proportionnelle au peu de mouches observées depuis le début de la campagne de piégeage. Attention toutefois aux conditions climatiques qui sont toujours optimales pour l'activité de ponte ainsi que pour l'évolution des larves dans les olives.



Risques d'attaque de la mouche de l'olive en fonction de l'altitude

	- 100 mètres	100 m > alt. > 300 m	+ 300 m
Températures favorables = apparition de la mouche	Mai	Fin juin – début juillet	Mi juillet
	Risque de forte attaque : septembre-octobre		
Températures défavorables = fin des attaques	Fin novembre	Octobre	Septembre

Le seuil de dégâts acceptable pour l'huile à la récolte est de **10% de fruits avec des trous de sortie**. Dans ces conditions, la trituration doit avoir lieu dans les 24h qui suivent la récolte.

Le choix de la matière active à utiliser sera raisonné en fonction :

1 – **De la date de récolte envisagée sur chaque parcelle** : **SI VOUS ETES EN AOP OLIU DI CORSICA – HUILE D'OLIVE DE CORSE, L'OUVERTURE DE CAMPAGNE EST FIXEE CETTE ANNEE AU 18 OCTOBRE** ;

2 – **De l'éventualité de renouveler un traitement en octobre** si les températures se maintiennent à ce niveau et pour les récoltes plus tardives ;

3 – **Des produits déjà utilisés et du respect du nombre d'applications pour chacun** ;

4 – **De l'intensité du vol de la mouche**.

Ainsi, si vous n'avez pas encore traité votre verger et en fonction de vos observations :

- **La moyenne journalière de capture est inférieure à 1 mouche et il y a peu de nouvelles de piqûres de pontes** : vous pouvez traiter en **préventif** SOIT avec l'argile blanche, SOIT avec le "Synéis appât" SOIT en utilisant un insecticide à base de Lambda-cyhalothrine ou de Deltaméthrine .

Lutte préventive : Délais Avant Récolte et limitations d'utilisation

- **Lambda-cyhalothrine** : 7 jours de DAR et 2 applications maximum par an ;
- **Deltaméthrine** : 7 jours de DAR et 3 applications maximum par an ;
- **Synéis appât** : 7 jours de DAR et 4 applications maximum par an ;
- **L'argile blanche** : pas de DAR mais éviter de traiter 15 jours avant la récolte.

- **Le vol est d'intensité constante et plutôt élevée** (plus d'1 mouche par piège et par jour pendant plusieurs jours) **et on observe beaucoup d'olives piquées** : il vaut mieux utiliser un traitement **curatif** qui couvrira les dégâts d'une partie du vol (environ 10 à 14 jours d'efficacité optimale).

Lutte curative : Délais Avant Récolte et limitations d'utilisation

- **Diméthoate : 28 jours de DAR et 2 applications maximum par an ;**
- **Thiaclopride : 14 jours de DAR et 2 applications maximum par an.**

Calendrier du dernier traitement par rapport à la matière active utilisée

Date de récolte	Diméthoate	Thiaclopride	Lambda-cyhalothrine ou Deltaméthrine
18 octobre	!! 20 septembre !!	4 octobre	11 octobre
4 novembre	7 octobre	21 octobre	28 octobre

Au-delà de ces dates, les températures devraient ralentir suffisamment l'activité de la mouche de l'olive pour arrêter la protection phytosanitaire du verger sauf peut être pour les vergers situés en bordure littorale.

Produits autorisés en lutte préventive sur olivier contre la mouche de l'olive : voir le bulletin d'avertissement n°2 du 17/07/12 (Site du syndicat : <http://www.oliudicorsica.fr>, "L'oléiculture en pratique").

Conseils d'application de la bouillie

Dans tous les cas la pulvérisation est à réaliser sur l'ensemble de la frondaison, la bonne dose pour chaque arbre étant lorsqu'on atteint le point de ruissellement (on arrête lorsque des gouttes commencent à tomber de l'arbre). Les préconisations d'emploi du fabricant doivent être respectées et les traitements effectués pendant les heures fraîches de la journée (très tôt le matin ou tard le soir).

Informations spéciales sur le lessivage des insecticides par la pluie

- D'après son fabricant, le **Syneïs Appât** est lessivé à partir de 10 mm de pluie cumulée.
- Il faut 20 mm de pluie pour lessiver **l'argile**.
- La tenue au lessivage des **adulticides** à base de **deltaméthrine** et de **lambda-cyhalothrine**) est estimée à 20-25 mm.
- Les produits **curatifs** à base de **diméthoate** et de **thiaclopride** ne sont pas lessivés sauf s'il pleut plus de 25 mm dans les 6 heures qui suivent le traitement.

Information réglementaire – Le DAR

Délai d'emploi Avant Récolte (DAR) : c'est le nombre de jours pendant lequel un produit ne doit pas être utilisé sur une culture avant sa récolte pour que celle-ci soit commercialisable. Il est mentionné sur l'étiquette du produit. Le respect des DAR constitue l'une des conditions pour ne pas dépasser les Limites Maximales de Résidus (LMR).

L'ŒIL DE PAON – *FUSICLADIUM OLEAGINEUM* (*SPILOCAEA OLEAGINUM*)

D'après le BSV Arboriculture n°23, les conditions météorologiques sont toujours favorables à la propagation et au développement de la maladie en cas de pluie, qui est le principal facteur de dissémination et de températures comprises entre 9 et 25°C (avec un optimum entre 15 à 20°C).



Si le traitement n'a pas encore été réalisé, deux méthodes de lutte sont possibles selon l'état du verger :

- **Traitements préventifs recommandés** : au **cuivre** (nombreuses spécialités commerciales : liste des produits homologués sur olivier à base de cuivre dans le bulletin d'avertissement n°5) ou au **mancozèbe**.

Pour des traitements à la **bouillie bordelaise**, il est possible d'utiliser la ½ dose préconisée pour limiter les doses de cuivre métal par hectare. Respecter la dose annuelle de cuivre métal apportée sur le verger, qui est de 6 kg par hectare et par an.

Attention : le Délai Avant Récolte varie de 3 à 21 jours selon le produit cuprique utilisé

Produits à base de mancozèbe homologués sur olivier contre la maladie à l'œil de paon

SPECIALITE	SOCIÉTÉ	SUBSTANCE	DOSE D'EMPLOI
ADDAX DG	DOW AGROSCIENCES S.A.S	Mancozèbe 75 %	2.250 KG/HA
KAVEA DG			2.400 KG/HA
MILCOZEBE DG			
MILCOZEBE		Mancozèbe 80 %	2.250 KG/HA
ADDAX			
MANZOCURE S			
<i>Manzocure SP : Risque acceptable pour les organismes aquatiques et les arthropodes uniquement à la dose de 1800 g.sa/ha</i>			
MANCO 75 RIVA	RIVALE	Mancozèbe 75 %	0.213 KG/HL

Tous les produits à base de **mancozèbe** ont un **DAR de 30 jours** et sont classés "N" : Dangereux pour l'environnement (Phrases de prudence, phrases de risques et risques de toxicologie consultables sur le site d'e-phy).

Conseils d'application de la bouillie

Appliquer les traitements à l'approche d'un épisode pluvieux OU si la dernière application préventive date de plus d'un mois. Assurer une couverture continue au printemps et à l'automne. Renouveler le traitement lorsque celui-ci a été lessivé, c'est-à-dire après 20 à 50 mm d'eau au maximum selon les formulations, répartis en une seule fois ou cumulés sur plusieurs événements pluvieux.

- **Traitements curatifs** : avec le **krésoxim-méthyl** (spécialité commerciale : STROBY DF à 0.020%).

Appliquer cette spécialité avant ou après les pluies, surtout s'il y a eu un déficit de traitement à la saison précédente. Effectuer **deux traitements maximum** avec ce produit, **alterner avec du cuivre**. Produit non lessivable, mais non systémique.

Produits à base de kresoxim-méthyl homologués sur olivier contre la maladie à l'œil de paon

SPECIALITE	SOCIÉTÉ	SUBSTANCE	DOSE D'EMPLOI
DRAX KRESOXIM-METHYL 30j	DRAX PESTICIDES LTD	Kresoxim-méthyl 50%	0.020 %
STROBY DF 30j	BASF AGRO SAS		
SYBIL	TRIASEM		
SYNTHESE+	PHYTO SERVICE		

Tous les produits à base de **kresoxim-méthyl** ont un **DAR de 30 jours** et sont classés "N" : Dangereux pour l'environnement (Phrases de prudence, phrases de risques et risques de toxicologie consultables sur le site d'e-phy).